

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NO : R-4235-2023

*Demande d'approbation des modifications à la  
méthode de cheminement des coûts pour  
l'établissement des charges d'exploitation*

---

**HYDRO-QUÉBEC**

(ci-après le «Distributeur» et le  
Transporteur)

Demanderesse

et

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS  
D'ÉLECTRICITÉ**

(ci-après « AQCIE »)

et

**LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE  
FORESTIÈRE DU QUÉBEC**

(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

---

**MÉMOIRE DE L'AQCIE ET DU CIFQ**

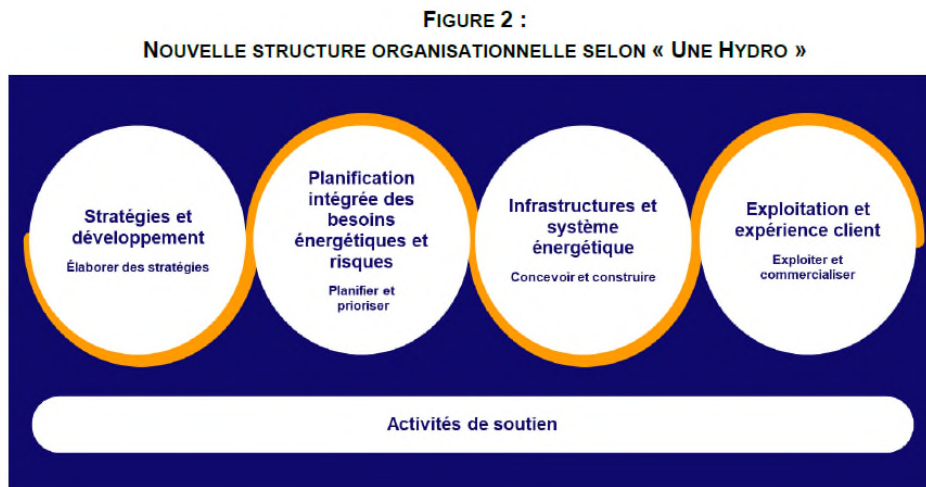
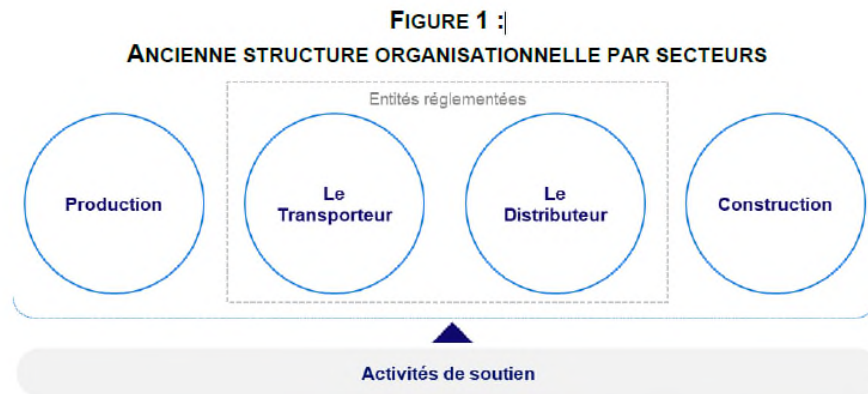
---

## Table des matières

1- Contexte .....	3
2- Importance relative des coûts traités par la MCC adaptée.....	4
2.1 Importance relative des composantes des revenus requis affectés par le MCC adaptée par rapport à l'ensemble des revenus requis .	4
2.1.1 Validation pour le Transporteur .....	5
2.1.2 Validation pour le Distributeur .....	5
2.2 Proportion des charges d'exploitation alloués selon une clé de répartition et proportion de celles allouées selon une attribution directe	6
3- La fiabilité de la provenance des coûts selon les unités administratives ..	9
4- La stabilité de certaines clés de répartition.....	10
5- Quelques points à préciser .....	10
La masse salariale et ses composantes .....	10
Le mesurage .....	13
Les frais corporatifs .....	14
6- Conclusions et recommandations .....	17

## 1- Contexte

Le Transporteur et le Distributeur (HQTD) mentionnent qu'en 2022, Hydro-Québec a connu une évolution organisationnelle passant d'une structure verticale basée sur les secteurs d'activités (figure 1) vers une structure intégrée transversale appelée « Une Hydro » (figure 2).<sup>1</sup>



À la suite de cette transformation, l'entreprise est structurée selon une chaîne de valeur reposant sur la séquence des activités qui lui permettent de réaliser sa mission de base et de créer de la valeur pour sa clientèle.<sup>2</sup>

Selon HQTD, cette transformation a des impacts sur la structure financière et la présentation de l'information financière. Ainsi, *la structure financière basée sur les secteurs (ex : production, transport, distribution), qui était demeurée stable depuis le*

<sup>1</sup> B-0021, page 7

<sup>2</sup> IBID

*début des années 2000, a migré vers une structure financière axée sur la chaîne de valeur de l'entreprise.*<sup>3</sup>

C'est dans ce contexte que HQTQ proposent une méthode de cheminement des coûts adaptée (MCC adaptée) qui permettrait d'allouer les coûts au transport, à la distribution et aux activités non réglementées.

L'AQCIE et le CIFQ entendent s'assurer que les résultats de la MCC adaptée reflètent bien les coûts du Transporteur et du Distributeur.

À cet effet, l'analyse de l'AQCIE et du CIFQ porte sur l'importance relative des composantes des revenus requis affectées par la MCC adaptée par rapport à l'ensemble des revenus requis du Transporteur et du Distributeur, ainsi que sur la proportion des charges d'exploitation allouées selon une clé de répartition et la proportion de celles allouées selon une attribution directe.

L'analyse porte également sur la fiabilité de la provenance des coûts selon les unités administratives d'Hydro-Québec, notamment pour les coûts attribués directement au Transporteur et au Distributeur.

De plus, l'AQCIE et le CIFQ désirent présenter une analyse voulant vérifier la stabilité de certaines clés de répartition.

Enfin les intervenants soulignent quelques points qui méritent des précisions supplémentaires.

## **2- Importance relative des coûts traités par la MCC adaptée**

### **2.1 Importance relative des composantes des revenus requis affectées par la MCC adaptée par rapport à l'ensemble des revenus requis**

HQTQ mentionnent que les actifs demeurent identifiables distinctement aux activités de transport ou de distribution. Il en résulte que la dépense d'amortissement, la base de tarification ou le rendement sur celle-ci peuvent être attribués directement à chacun. Il en est de même pour les revenus découlant des activités de transport et de distribution, et les charges autres que les charges d'exploitation.<sup>4</sup>

Ainsi, selon les données en coût de service fournies dans le cadre des dossiers R-4058-2018 et R-4011-2017, respectivement pour le Transporteur et le Distributeur, *près de 75% et 90% des revenus requis du Transporteur et du Distributeur respectivement, ne sont pas affectés par ces changements.*<sup>5</sup>

---

<sup>3</sup> B-0021, page 8

<sup>4</sup> B-0021, page 9

<sup>5</sup> B-0021, page 10

Étant donné que les références de HQT D datent de 2018 et 2017, les intervenants ont vérifié si ces pourcentages sont toujours valides avec les données de 2022.

### **2.1.1 Validation pour le Transporteur**

Selon HQT D, les revenus requis du Transporteur affectés par la MCC adaptée (Après Une Hydro) sont de 739,6 M\$ pour l'année 2022.<sup>6</sup>

Par ailleurs, dans sa décision D-2022-063, la Régie autorise, pour l'année 2022, des revenus requis de 3 196,8 M\$ pour le Transporteur.<sup>7</sup>

Il appert donc que la composante des revenus requis du Transporteur affectée par la MCC adaptée représente 23,1% des revenus requis totaux ( $739,6 / 3196,8 = 23,1\%$ ), et donc que 76,9 % des revenus requis du Transporteur ne sont pas affectés par les changements proposés.

### **2.1.2 Validation pour le Distributeur**

Selon HQT D, les revenus requis du Distributeur affectés par la MCC adaptée (Après Une Hydro) sont de 1 320,9 M\$ pour l'année 2022 en excluant le service de transport (1971,5 – 650,6).<sup>8</sup>

Les revenus requis du Distributeur n'étant pas disponibles pour l'année 2022, les intervenants présentent la démarche suivante en vue de l'établir.

Dans son rapport annuel pour l'année 2022, le Distributeur présente les informations suivantes :<sup>9</sup>

- 7 583,5 M\$ pour les approvisionnements.
- 2 812,4 M\$ pour le service de transport

Par ailleurs, dans sa décision D-2018-025, la Régie a autorisé les revenus requis du Distributeur pour l'année 2018, notamment les valeurs suivantes :<sup>10</sup>

- Une valeur de 758,6 M\$ pour le rendement sur la base de tarification.
- Une valeur de 744,4 M\$ pour l'item Amortissement et déclassement.

Le tableau ci-dessous résume les principales composantes des revenus requis du Distributeur pour l'année 2022 en utilisant les données de l'année 2018 pour le rendement sur la base de tarification et l'amortissement.

---

<sup>6</sup> B-0021, page 32

<sup>7</sup> D-2022-063, page 6

<sup>8</sup> B-0021, page 33

<sup>9</sup> R-9001-2022, Rapport annuel de 2022 du Distributeur, B-0006, pages 5 et 6

<sup>10</sup> R-4011-2017, B-0232, page 9

Tableau AQCIE-CIFQ 1 : Composantes de revenus requis du Distributeur

Composantes des revenus requis	M\$
<b>Composantes des revenus requis affectées par la MCC adaptée</b>	<b>1 320,9</b>
Rendement sur la base de tarification (données 2018)	758,6
Amortissement et déclassement (données 2018)	744,4
Approvisionnement	7 583,5
Service de transport	2 812,4
<b>TOTAL</b>	<b>13 219,8</b>

Il appert donc que la composante des revenus requis du Distributeur affectée par la MCC adaptée représente 10,0 % des revenus requis totaux ( $1320,9 / 13219,8 = 10\%$ ), et donc que 90 % des revenus requis du Distributeur ne sont pas affectés par les changements proposés.

(L'AQCIE et le CIFQ ont vérifié qu'une variation de + ou - 10% des données de l'année 2018 pour l'item rendement sur la base de tarification et l'item amortissement et déclassement a un impact mineur sur le pourcentage.)

En conclusion, l'AQCIE et le CIFQ confirme que les pourcentages de 75% et 90% des revenus requis du Transporteur et du Distributeur qui ne sont pas affectés par les changements proposés, sont valides avec les données de l'année 2022.

Selon les intervenants, la composante des revenus requis du Distributeur affectée par la MCC adaptée demeure substantielle, notamment pour le Transporteur, et il faut s'assurer que sa détermination est adéquate.

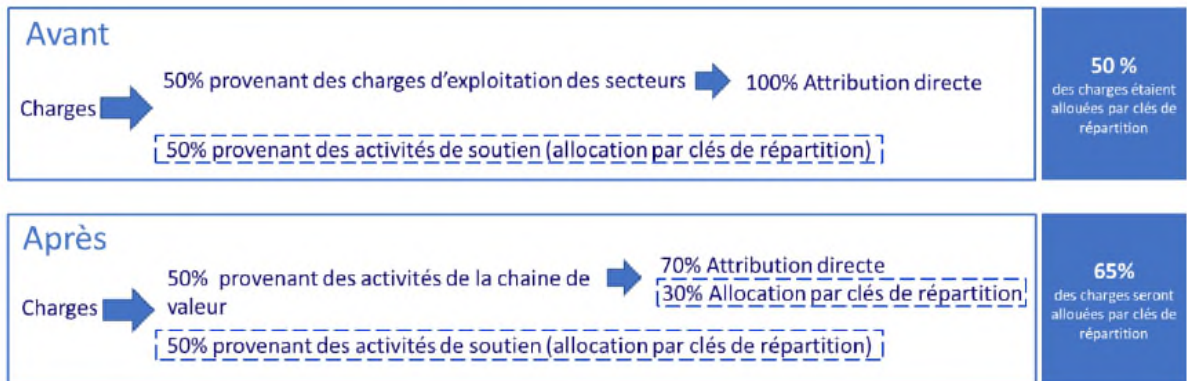
## **2.2 Proportion des charges d'exploitation allouées selon une clé de répartition et proportion de celles allouées selon une attribution directe.**

Concernant les charges d'exploitation, HQTd mentionnent que selon la méthode utilisée jusqu'à présent, environ 50% des charges sont attribuées directement et 50% selon des clés de répartition. Ils estiment que selon leur proposition, la portion des charges attribuées selon une clé de répartition augmentera à 65%.

Ils mentionnent :

*Comme mentionné, pour ce qui est des charges d'exploitation, la méthode utilisée jusqu'à présent pour la facturation interne des activités de soutien (auparavant appelées « services partagés »), lesquelles représentaient approximativement 50% des charges d'exploitation des activités réglementées, est utilisée pour reconstituer l'ensemble des charges d'exploitation de la Vue électrique. Une part importante des charges des activités de la chaîne de valeur, soit près de 70 %, est attribuée de façon directe à la Vue électrique, comme précisé dans la section 3 ci-après. Ainsi, comme l'illustre la figure 4, la proportion estimée des charges allouées par clés de répartition (anciennement « inducteurs de coûts » ou « bases de facturation »), autres que par attributions directes, avant et après « Une Hydro » passe de près de 50 % à environ 65 %.<sup>11</sup>*

**FIGURE 4 :  
PROPORTION ESTIMÉE DES CHARGES D'EXPLOITATION ALLOUÉES À LA VUE ÉLECTRIQUE  
PAR LE BIAIS DE LA MCC**



Dans leur demande de renseignements<sup>12</sup>, l'AQCIE et le CIFQ réfèrent au tableau R-1.1 des réponses de HQDT à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie<sup>13</sup> présentant le coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la vue électrique par sous-activités, et indiquant les clés de répartition pour chacune des activités et sous activités. La valeur totale des deux composantes est de 3 492,1 M\$.

À partir de ce tableau, l'AQCIE et le CIFQ présentent le tableau suivant qui montre, les activités ayant une attribution directe.

<sup>11</sup> B-0021, page 10

<sup>12</sup> B-0026, pages 10 et 11

<sup>13</sup> B-0014, p. 5

Tableau AQCIE-CIFQ 2 : Activités ayant une attribution directe

Coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la Vue électrique selon l'attribution directe								
Activités	Clés de répartition	Activités de soutien	Chaîne de valeur	Coût complet	Vue électrique			
					Transport	Distribution	Non réglementé	Total
Ventes à l'exportation et développement de marchés	Attribution directe	41,2	64,8	106,0			106,0	106,0
Gestion des approvisionnements en électricité	Attribution directe	1,2	4,3	5,5		5,5		5,5
Conception et évolution du système énergétique et infrastructure		46,7	62,3	109,0	55,3	44,8	9,0	109,1
Expérience client et commercialisation	Attribution directe	211,3	338,7	550,0	0,0	525,6	24,4	550,0
Service technique et intégration réseau	Attribution directe	29,2	2,5	31,7		31,7		31,7
Opération et maintenance		808,3	907,1	1 715,4	595,9	602,1	517,4	1 715,4
Mesurage	Attribution directe	65,0	38,2	103,2		103,2		103,2
Exploitation des réseaux autonomes	Attribution directe	14,7	71,6	86,3		86,2		86,2
Autres activités non réglementées	Attribution directe	12,4	65,6	78,0			78,0	78,0
			<b>1 555,1</b>					

Les coûts sont présentés selon deux composantes, soit Activités de soutien et Chaîne de valeur.

Les intervenants comprennent que les coûts des activités de soutien sont alloués selon une clé de répartition spécifique lors de leur cheminement vers les activités de la chaîne de valeur.

Il n'y a donc que les activités de la chaîne de valeur qui peuvent avoir une attribution directe. Les intervenants émettent l'hypothèse que pour les clés de répartition des activités «Conception et évolution du système énergétique et infrastructure» et «Opération et maintenance», 100% du coût relatif à la chaîne de valeur est attribué directement.

Ainsi, selon l'estimation des intervenants, 1 555,1 M\$ seraient attribués directement, soit 44,5% des coûts complets totaux ( $1555,1 / 3492,1 = 0,445$ ), et la portion des coûts alloués selon une clé de répartition serait donc de 55,5% à la suite de l'application de la proposition de HQTd.

En réponse à une demande de l'AQCIE et du CIFQ de confirmer cette estimation, HQTd ne fournissent pas la valeur totale des frais alloués selon une attribution directe afin de justifier le ratio avancé de 65%<sup>14</sup>. Nous sommes dans l'attente de la décision de la Régie sur la contestation des réponses aux questions 7.1 à 7.3 de la demande de renseignements numéro 1 de l'AQCIE-CIFQ.

Selon l'AQCIE et le CIFQ, étant donné l'ampleur des frais alloués selon une attribution directe, les intervenants recommandent à la Régie d'exiger que chaque attribution directe soit clairement identifiée, suivie et contrôlée.

<sup>14</sup> B-0026, page 11



### 3- La fiabilité de la provenance des coûts selon les unités administratives d'Hydro-Québec

Jusqu'à maintenant, la séparation fonctionnelle des activités d'Hydro-Québec permettait une allocation des coûts directement aux activités de transport et aux activités de distribution.

Pour les clients du Transporteur et du Distributeur, cette séparation fonctionnelle apportait une certaine garantie quant à l'allocation des coûts entre les activités de transport, de distribution et les activités non réglementées.

L'AQCIE et le CIFQ sont préoccupés de la perte de cette certaine garantie et veulent s'assurer que la répartition des coûts selon la MCC adaptée reflète bien les coûts des activités de transport et de distribution.

À cet effet, dans leur demande de renseignements, l'AQCIE et le CIFQ ont demandé à HQTQ des précisions quant à la provenance des coûts de chacun des produits et services des activités de soutien, et de chacune des activités et sous activités de la « Chaîne de valeur » selon les unités administratives montrées à l'organigramme d'Hydro-Québec.

En réponse à cette demande, HQTQ mentionnent pour les activités de soutien<sup>15</sup> :

*La comptabilité par activités n'a pas pour objet de faire un rapprochement entre la structure des activités de la chaîne de valeur ou de soutien et les organigrammes, puisque'au sein même d'une unité, les ETC peuvent réaliser différentes activités.*

*Par ailleurs, les produits et services présentés au tableau 6 de la référence (i) ont très peu évolué par rapport aux activités des fournisseurs internes présentées dans les dossiers tarifaires du Transporteur et du Distributeur. De plus, le niveau de détail demandé n'a historiquement jamais été requis ni utile et ne l'est toujours pas à la lumière du présent dossier.*

Et pour les activités de la chaîne de valeur<sup>16</sup> :

*La comptabilité par activités n'a pas pour objet de faire un rapprochement entre la structure des activités de la chaîne de valeur ou de soutien et les organigrammes, puisque'au sein même d'une unité, les ETC peuvent réaliser différentes activités.*

*Par ailleurs, les activités présentées au tableau R-1.1 ont été établies selon les mêmes principes déjà reconnus par la Régie pour les fournisseurs internes dans les dossiers tarifaires du Transporteur et du Distributeur. De plus, le niveau de*

---

<sup>15</sup> B-0026, page 3

<sup>16</sup> IBID, page 4

*détail demandé n'a historiquement jamais été requis ni utile et ne l'est toujours pas à la lumière du présent dossier.*

Étant donné qu'au sein même d'une unité, les ETC peuvent réaliser différentes activités, l'AQCIE et le CIFQ comprennent que chaque unité administrative compile distinctement les frais d'exploitation correspondant à chacune des activités de la chaîne de valeur permettant ainsi d'établir le coût complet de chaque activité et sous activité en utilisant le concept de facturation interne, comme cela est mentionné par HQTD<sup>17</sup>.

L'AQCIE et le CIFQ sont préoccupés par la complexité de cette démarche et pour assurer la transparence de l'information, ils recommandent à la Régie d'exiger qu'une entité administrative soit identifiée et responsable pour la compilation des frais d'exploitation de chacune des activités et sous activités de la chaîne de valeurs et des activités de soutien.

#### **4- La stabilité de certaines clés de répartition**

Selon la compréhension de l'AQCIE et du CIFQ, les paramètres qui définissent les clés de répartition ayant permis d'estimer les frais d'exploitation de transport et de distribution en application de la MCC adaptée sont ceux de l'année 2022.

Il y a lieu de vérifier la stabilité de ces paramètres afin de s'assurer que l'évaluation réalisée pour l'année 2022 à partir de ces paramètres est transposable pour les années futures. L'AQCIE et le CFIQ ont demandé à HQTD de fournir un historique des paramètres de certaines clés de répartition ce qu'ils ont refusé<sup>18</sup>. Nous sommes dans l'attente de la décision de la Régie à cet égard.

#### **5- Quelques points à préciser**

##### **Composantes de la masse salariale.**

En réponse à une demande de la Régie, HQTD fournissent le tableau R-2.1A qui présente notamment le nombre d'ÉTC pour chacune des activités de la chaîne de valeur.<sup>19</sup>

Par ailleurs, le tableau 7 présente le coût complet des activités de la chaîne de valeur. On y retrouve notamment la masse salariale ainsi que chacune des composantes de la masse salariale pour chacune des activités de la chaîne de valeur.<sup>20</sup>

---

<sup>17</sup> B-0021, page 19

<sup>18</sup> B-0026, pages 18 (question 10.3), 19 (question 11.3) et 20 (question 12.1)

<sup>19</sup> B-0014, page 11

<sup>20</sup> B-0021, page 20

À partir de ces données, les intervenants présentent le tableau suivant qui montre le nombre d'ÉTC et la valeur de chacune des composantes de la masse salariale, pour chacune des activités et sous activités de la chaîne de valeur ainsi que la valeur moyenne de chacune des composantes de la masse salariale.

Tableau AQCIE-CIFQ 3 : Valeur moyenne de chacune des composantes de la masse salariale

	Élaborer des stratégies	Planifier et prioriser	Concevoir et construire			Exploiter et commercialiser							Total dans les activités de la chaîne de valeurs
	Ventes à l'exportation et développement de marchés	Gestion des approvisionnements en électricité	Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	Expertise et soutien technique aux opérations	Expérience client et commercialisation	Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	Service technique et intégration réseau	Opération et maintenance	Mesurage	Exploitation des réseaux autonomes	Autres activités non réglementées <sup>1</sup>	
<b>ETC<sup>1</sup></b>	<b>195</b>	<b>12</b>	<b>96</b>	<b>365</b>	<b>1 130</b>	<b>1 384</b>	<b>1 195</b>	<b>487</b>	<b>5 431</b>	<b>449</b>	<b>245</b>	<b>140</b>	<b>11 128</b>
<b>Masse salariale<sup>2</sup></b>	<b>42,3</b>	<b>4,5</b>	<b>14,5</b>	<b>64,8</b>	<b>198,1</b>	<b>180,0</b>	<b>222,6</b>	<b>74,5</b>	<b>809,0</b>	<b>59,1</b>	<b>39,8</b>	<b>24,6</b>	<b>1 733,8</b>
Salaires de base	27,5	3,1	9,7	44,4	130,9	120,0	128,9	47,7	472,2	39,4	22,4	15,7	1 061,9
Temps supplémentaire	0,3	0,0	0,3	0,4	5,4	1,9	22,3	4,9	77,6	1,4	4,8	1,1	120,4
Primes et revenus divers	3,2	0,1	0,3	0,8	5,0	6,1	15,7	1,2	53,5	1,2	2,9	1,0	91,0
Avantages sociaux	4,1	0,5	1,5	6,7	19,9	18,2	19,6	7,2	71,9	6,0	3,4	2,4	161,4
Charge de retraite	7,2	0,8	2,7	12,5	36,9	33,8	36,1	13,5	133,8	11,1	6,3	4,4	299,1
Masse salariale moyenne	217 171,1	362 458,1	151 819,4	177 643,8	175 242,2	130 050,4	186 326,7	152 980,8	148 971,5	131 637,0	162 635,8	175 671,7	155 806,1
Salaires de base moyen	141 186,9	249 693,4	101 561,9	121 718,9	115 796,1	86 700,3	107 895,4	97 948,8	86 952,2	87 758,0	91 533,7	112 115,7	95 426,5
Temps supplémentaire	1 540,2	0,0	3 141,1	1 096,6	4 776,9	1 372,8	18 666,2	10 061,8	14 289,5	3 118,3	19 614,4	7 855,2	10 819,6
Primes et revenus divers	16 429,0	8 054,6	3 141,1	2 193,1	4 423,1	4 407,3	13 141,6	2 464,1	9 851,6	2 672,8	11 850,4	7 141,1	8 177,6
Avantages sociaux	21 049,7	40 273,1	15 705,5	18 367,5	17 603,8	13 149,5	16 406,1	14 784,7	13 239,9	13 364,2	13 893,5	17 138,7	14 504,0
Charge de retraite	36 965,3	64 437,0	28 269,8	34 267,7	32 642,3	24 420,6	30 217,4	27 721,4	24 638,3	24 723,7	25 743,9	31 420,9	26 878,3
1: Référence: B-0014, page 11													
2: Référence: B-0021, oage 20, Tableau 7													

L'AQCIE et le CIFQ constatent que la valeur moyenne de chacune des composantes de la masse salariale varie passablement selon les activités et sous activités.

Le tableau ci-dessous présente la valeur maximale et minimale de la masse salariale et de chacune de ses composantes

Tableau AQCIE-CIFQ 4 : Valeur maximum et minimum de chacune des composantes de la masse salariale

	Maximum \$	Activité ou sous activité	Minimum \$	Activité ou sous activité	Écart \$	Écart % <sup>1</sup>
Masse salariale moyenne	362 458,1	Gestion des approvisionnements en électricité	130 050,4	Expérience client et commercialisation;	232 407,7	178,7%
Salaire de base moyen	249 693,4	Gestion des approvisionnements en électricité	86 700,3	Expérience client et commercialisation;	162 993,1	188,0%
Temps supplémentaire	18 666,2	Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	0,0	Gestion des approvisionnements en électricité	18 666,2	
Primes et revenus divers	16 429,0	Ventes à l'exportation et développement de marché	2 193,1	Conception et évolution du système énergétique et infrastructures;	14 235,9	649,1%
Avantages sociaux	40 273,1	Gestion des approvisionnements en électricité	13 149,5	Expérience client et commercialisation	27 123,6	206,3%
Charge de retraite	64 437,0	Gestion des approvisionnements en électricité	24 420,6	Expérience client et commercialisation	40 016,4	163,9%
1 : L'écart est calculé par rapport au minimum						

Selon l'AQCIE et le CIFQ, il est nécessaire que HQTd expliquent les variations constatées par les intervenants.

### Le mesurage

HQTd définissent l'activité Mesurage comme *l'ensemble des responsabilités entourant le mesurage, soit de fournir des données de consommation d'électricité précises et fiables provenant de l'ensemble des clients d'Hydro-Québec.*<sup>21</sup>

L'AQCIE et le CIFQ constatent qu'au tableau R-1.1 fourni en réponse à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie et présentant le coût complet des activités de la

<sup>21</sup> B-0021, page 76

chaîne de valeur réparties dans la vue électrique par sous-activités, la totalité des coûts de l'activité Mesurage est allouée à la Distribution<sup>22</sup>.

Selon L'AQCIE et le CIFQ, d'autres clients d'Hydro-Québec doivent aussi recevoir ce service, et en réponse à une demande de renseignements à cet effet, HQTD mentionnent :

*Des équipements de mesure sont installés dans les postes où il y a des interconnexions et sont sous la responsabilité de l'activité Mesurage. Cependant, les efforts qui y sont consacrés sont peu significatifs sur l'ensemble des tâches réalisées dans l'activité.*<sup>23</sup>

Et pour justifier que la totalité des coûts sont alloués au distributeur, ils ajoutent :

*La totalité des coûts est associée au Distributeur car, historiquement, la portion qui était refacturée aux autres entités représentait environ 0,4 M\$, soit moins de 0,4% du coût complet de l'activité.*<sup>24</sup>

Si on se réfère au tableau 16 de la pièce B-0021 montrant les composantes des revenus requis du Transporteur affectées par la MCC adaptée<sup>25</sup>, on peut relever plusieurs items ayant une valeur comparable et même plus faible que 0,4 M\$.

Afin d'avoir un portrait adéquat de la situation, il est nécessaire pour la Régie de connaître les entités à qui l'activité de Mesurage était refacturée et les montants que cela représente pour chacune de celles-ci.

### **Les frais corporatifs**

HQTD présentent le tableau suivant qui montre les composantes des frais corporatifs avant et après « Une Hydro ». Ils précisent que *certaines activités ne sont plus considérées comme des activités corporatives, mais plutôt comme des activités de la chaîne de valeur qui feront l'objet d'un cheminement des coûts vers la Vue électrique.*<sup>26</sup>

---

<sup>22</sup> B-0014, page 5

<sup>23</sup> B-0026, page 21

<sup>24</sup> IBID

<sup>25</sup> B-0021, page 32

<sup>26</sup> B-0021, page 25

**TABLEAU 10 :**  
**IMPACT DES TRANSFERTS D'ACTIVITÉS SUR LA COMPOSITION DES FRAIS CORPORATIFS**  
**(PA2022 AVANT ET APRÈS « UNE HYDRO », M\$)**

Activités corporatives	Avant Une Hydro	Après Une Hydro	Écarts
Bureaux PDG, PCA, Protectrice de la personne	3,3	3,3	-
Audit interne	7,8	7,9	0,1
Affaires corporatives et gouvernance	20,6	18,5	(2,1)
Développement durable, relations avec les communautés et communications	113,0	94,7	(18,2)
Finances	20,6	25,1	4,4
	<b>165,3</b>	<b>149,5</b>	<b>(15,8)</b>

Selon HQDT, la diminution de 15,8 M\$ est principalement expliquée par les transferts des activités de planification commerciale, de l'expérience client et de la commercialisation de l'offre d'Hydro-Québec qui sont nouvellement réalisées par la sous-activité Commercialisation de l'activité Expérience client et commercialisation.<sup>27</sup>

Au tableau R-1.1 fourni en réponse à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie, on peut constater que les frais de la sous-activité Commercialisation de l'activité Expérience client et commercialisation sont attribués directement à la distribution.<sup>28</sup> Il y a donc un transfert de frais corporatifs de 15,8 M\$ vers la distribution par rapport à la situation avant « Une Hydro », avant d'appliquer la clé de répartition.

HQTD présentent le tableau suivant montrant les impacts liés aux frais corporatifs avant et après « Une Hydro ».<sup>29</sup>

<sup>27</sup> IBID

<sup>28</sup> B-0014, page 5

<sup>29</sup> B-0021, page 27

**TABLEAU 11 :  
CONCILIATION DES IMPACTS LIÉS AUX FRAIS CORPORATIFS  
(PA2022 AVANT ET APRÈS « UNE HYDRO »)**

	M\$			Ratio		
	Transporteur	Distributeur	Hydro-Québec	Transporteur / Hydro-Québec	Distributeur / Hydro-Québec	Réglementé / Hydro-Québec
<b>Méthode actuelle</b>	<b>56,7</b>	<b>49,3</b>	<b>165,3</b>	<b>34,3%</b>	<b>29,8%</b>	<b>64,1%</b>
<b>Impact lié à Une Hydro</b>	<b>(6,5)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>(15,8)</b>			
Composantes de coûts	(5,4)	(4,7)	(15,8)			
Changement méthode	(1,0)	1,2	-			
<b>Impact non lié à Une Hydro</b>	<b>(2,8)</b>	<b>1,6</b>	<b>-</b>			
Raffinement de la méthode	(2,8)	1,6	-			
<b>Méthode proposée</b>	<b>47,4</b>	<b>47,4</b>	<b>149,5</b>	<b>31,7%</b>	<b>31,7%</b>	<b>63,4%</b>

Pour le Distributeur, il est indiqué une valeur de 49,3 M\$ selon la méthode actuelle et une valeur de 47,4 M\$ selon la méthode proposée, soit une réduction de 1,9 M\$.

Selon l'AQCIE et le CIFQ, cette présentation porte à confusion car elle ne prend pas en considération qu'un montant de 15,8 M\$ a été transféré directement au Distributeur. Ainsi, l'impact réel de l'application de la MCC adaptée pour le Distributeur est une augmentation de 13,9 M\$.

Par ailleurs, HQT D proposent une nouvelle méthode de répartition pour les frais corporatifs, soit :<sup>30</sup>

- 50 % des frais corporatifs seront répartis selon la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation et des contributions internes ;
- 50 % seront répartis selon le total des charges d'exploitation de la Vue électrique.

Ainsi, HQT D proposent la prise en compte des contributions internes dans la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation.

Selon HQT D, ces contributions *représentent les sommes à recevoir ou à payer à l'interne entre les activités de production, de transport et de distribution afin de considérer les allocations maximales du Transporteur prévues à la Politique d'ajouts (appendice J des Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec). Les contributions internes font partie de la base de tarification et doivent être considérées dans la répartition des frais corporatifs afin de refléter correctement le rapport entre la détention des actifs et les frais corporatifs. Cet ajustement ne découle pas de la MCC adaptée, mais plutôt d'un raffinement de la méthode de répartition des frais corporatifs nécessaire pour*

<sup>30</sup> B-0021, page 26



*assurer que les coûts cheminent adéquatement. Cet ajustement n'était pas nécessaire auparavant puisque l'impact était non significatif.*<sup>31</sup>

HQTD affirment également que les frais corporatifs *doivent être répartis selon les mêmes principes de base qui permettent d'établir les bases de tarification, soit les valeurs nettes de immobilisations incluant les contributions internes.*<sup>32</sup>

Or, les contributions internes sont des écritures comptables qui sont requises pour allouer les coûts encourus au client qui cause ces coûts. Les équipements ayant fait l'objet d'une contribution interne demeurent entièrement sous la responsabilité du Transporteur concernant les obligations reliées à ces équipements durant leur durée de vie.

En réponse à une demande de l'AQCIE et du CIFQ, HQTD mentionnent que les valeurs des contributions internes considérées dans la répartition des frais corporatifs sont :

- Transport (2 627) M\$
- Distribution 1 519 M\$
- Production 1 118 M\$<sup>33</sup>

Or, selon le rapport annuel 2021 du Transporteur, au 31 décembre 2021 les contributions internes et autres réelles sont de -1653,2 M\$.

Il apparaît donc une différence importante qu'il faudra expliquer lors des audiences, entre les contributions internes considérées par HQTD et les contributions internes réelles.

À la lumière de ces explications, les intervenants verront à formuler au besoin des recommandations.

## **6- Conclusions et recommandations**

Les tableaux 16 et 17 de la pièce B-0021 montrent respectivement pour le Transporteur et du Distributeur les composantes des revenus requis affectées par la MCC adaptée.<sup>34</sup>

L'impact sur les revenus requis du service de transport est une réduction de 29,8 M\$ soit une variation de -3,9% entre la situation avant et après « Une Hydro ».

L'impact sur les revenus requis du service de distribution est une augmentation de 3,6 M\$ soit une variation de 0,2% entre la situation avant et après « Une Hydro ».

Ces résultats montrent que l'application de la MCC adaptée a permis de reproduire les résultats de l'année 2022.

---

<sup>31</sup> IBID

<sup>32</sup> B-0026, page 15

<sup>33</sup> B-0026, page 14

<sup>34</sup> B-0021, pages 32 et 33

Cependant, il n'y a aucune démonstration que la méthode, incluant les clés de répartition, permettra de bien représenter les coûts de transport et de distribution dans le futur. De plus il ne sera plus possible de refaire l'exercice de vérification puisque les coûts Avant « Une Hydro » ne seront plus disponibles.

Selon la compréhension des intervenants, les données qui seront disponibles sont celles apparaissant aux tableaux 6 et 7 de la pièce B-0021, et il faut s'assurer que ces coûts soient bien comptabilisés.

À cet effet, l'AQCIE et le CIFQ recommandent à la Régie d'exiger qu'une entité administrative soit identifiée et responsable pour la compilation des frais d'exploitation de chacune des activités et sous activités de la chaîne de valeurs et des activités de soutien.

De plus, étant donné qu'une portion importante des coûts est alloué selon une attribution directe, les intervenants recommandent à la Régie d'exiger que chaque attribution directe soit clairement identifiée, suivie et contrôlée. Nous sommes dans l'attente de la décision de la Régie sur la contestation des réponses aux questions 7.1 à 7.3 de la demande de renseignements numéro 1 de l'AQCIE-CIFQ.

Concernant la stabilité de certaines clés de répartition, il y a lieu de vérifier la stabilité de ces paramètres afin de s'assurer que l'évaluation réalisée pour l'année 2022 à partir de ces paramètres est transposable pour les années futures. Nous sommes dans l'attente à cette fin de la décision de la Régie relativement aux informations demandées à HQDT aux questions 10.3, 11.3 et 12.1 de la demande de renseignements numéro 1 de l'AQCIE-CIFQ.

Concernant les coûts reliés au mesurage, il est nécessaire pour la Régie de connaître les entités à qui l'activité de Mesurage était refacturée et les montants que cela représente pour chacune de celles-ci.

Concernant les frais corporatifs, à la lumière des explications qui seront requises relatives aux valeurs des contributions internes, les intervenants verront à formuler au besoin des recommandations à ce chapitre.